

ROULER EN GROUPE

De 15 à 50 participants

- Les cyclistes **peuvent être accompagnés de 2 capitaines** de route au minimum.
- **Ne sont pas tenus d'emprunter les pistes cyclables** et peuvent rouler en permanence à **2 de front** sur la chaussée à condition de rester groupés (permettre le croisement).
- Ils peuvent être précédés et suivis, à une distance de 30m environ, par un véhicule automobile d'escorte ; s'il n'y a qu'un seul véhicule d'escorte, celui-ci doit suivre le groupe.

